

contre l'inflation, et ce n'est sûrement pas le gouvernement fédéral. Il est grand temps que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la lutte contre l'inflation au lieu d'en tirer profit.

Qu'a fait le gouvernement? Les dépenses n'ont pas diminué. De fait, elles semblent s'acheminer vers une augmentation de 9.8 p. 100, chiffre supérieur à l'augmentation de l'an dernier. Il a conservé la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés, alors que, soit dit en passant, le ministre nous avait promis le contraire. Il a ajouté une taxe sur les voyages aériens. A ce sujet, je me demande si le ministre a l'intention d'imposer cette taxe aux voyageurs par avion qui travaillent à l'exploitation des ressources, en particulier dans les régions du Nord. Si oui, pourrait-il nous dire quelles en seront les répercussions probables sur les relevés et les travaux d'exploitation?

Le ministre a fait grand état de sa nouvelle politique fiscale sélective et audacieuse, consistant à reporter à deux ans les allocations d'amortissement quant à la construction d'établissements commerciaux dans les centres urbains de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Monsieur l'Orateur, nous sommes en faveur du principe de sélection. Notre parti le préconise depuis des années. Mais je suis quelque peu déçu de voir que le ministre ait refusé de s'aventurer plus loin. Il semble tâter le terrain d'un pied circospect. La construction d'immeubles commerciaux ne représente que 8 p. 100 de toute l'industrie de la construction au Canada, et 5 p. 100 seulement des dépenses de capitaux.

• (8.30 p.m.)

Si nous ramenons cette proportion à l'échelle des 22 centres impliqués, nous constatons qu'il s'agit de moins de 4 p. 100 des dépenses de capitaux. Et même là, on a de bonnes raisons de douter des effets de la mesure. A cet égard, l'année est déjà trop avancée. En outre, l'augmentation des salaires dans le domaine de la construction, qui l'an dernier a passé à 11.2 p. 100 en moyenne après avoir été de 9.1 p. 100 l'année d'avant, ainsi que l'escalade des coûts des matériaux rendent l'attente beaucoup plus onéreuse que la perte du dégrèvement fiscal qu'on subirait en construisant tout de suite. Et malheureusement, comme la demande est tellement forte, cette mesure contribuera vraisemblablement à augmenter les loyers et à accélérer l'inflation qu'elle cherche à contenir.

Le ministre a aussi essayé de convaincre la Chambre que les réductions tarifaires de la négociation Kennedy Round aideraient à contenir la hausse des prix. En principe, nous appuyons pleinement les accords de la négociation Kennedy, et le Canada doit bénéficier

d'une façon générale des modifications négociées. Mais cette négociation visait à réduire d'une façon générale les tarifs pour encourager le commerce et répartir d'une façon plus efficace les activités sur le plan international. Son but n'était pas de combattre l'inflation. Les zones couvertes par les mesures tarifaires de la négociation du Kennedy sont-elles les plus vulnérables à l'inflation; les réductions spéciales ont-elles été négociées exactement pour contenir l'inflation? L'allègement des mesures administratives ne conduit pas toujours à l'efficacité. Si l'on pense que les tarifs contribuaient grandement à l'inflation, pourquoi les réductions ont-elles été si restreintes et limitées à la négociation Kennedy?

Cela n'est pas sans danger. D'après le ministre, peu de demandes d'aide provisoire ont été soumises par suite des réductions passées, et, forcément, il en sera de même à l'avenir; comme argument, c'est assez faible. Le choc le plus dur se fera naturellement sentir à l'entrée en vigueur des réductions définitives, une fois élagué le bois mort. Nous sommes moins optimistes que le ministre en ce qui concerne les conséquences sur le plan régional. Je demande au ministre chargé de l'aménagement régional de ne pas permettre à ses efforts d'être tués dans l'œuf, et d'intervenir s'il reçoit un signal de détresse d'une région qui n'évolue que très lentement.

Les réductions de la négociation Kennedy constituaient une solution à longue échéance à un problème à longue échéance. Vouloir s'en servir pour régler un problème immédiat, voilà qui est discutable et qui relève de l'expérimentation, de l'empirisme purs. Nous déplorons le fait que le ministre n'ait pas su conclure une entente avec les États-Unis, en vue d'une accélération semblable. Si les prix canadiens dépassent les prix américains, ce n'est pas toujours la faute des tarifs douaniers. Ai-je besoin de rappeler au ministre que, bien souvent, des voitures produites au Canada se vendent moins cher aux États-Unis qu'au Canada? Ce phénomène n'est pas dû aux droits de douane, et des subventions de 80 millions de dollars n'y changeraient rien.

Je regrette la tendance du gouvernement à agir unilatéralement et de façon déloyale en renonçant à ses accords. Ce serait moins grave si je croyais que le consommateur canadien allait bénéficier de ces réductions. Nous rappellerons au ministre de la Consommation qu'il lui incombe d'y veiller. Mais ce qui est vraiment tragique, monsieur l'Orateur, ce sont les nombreuses lacunes du budget, ses erreurs d'omission. Le ministre repousse toujours nos supplications en faveur de l'abandon de l'impôt de progrès social. Le ministre fait fi de la hausse des taux d'intérêt, déjà trop élevés, auxquels nos consommateurs doivent faire face. Il ne s'est jamais